

NOTE A L'ATTENTION DES AUDITEURS DE JUSTICE

DE LA PROMOTION 2012

Le 30 janvier 2012, vous commencerez votre scolarité par deux semaines d'accueil à l'ENM. Conformément à la réglementation, l'ENM prend en charge le coût de votre déplacement de votre résidence administrative, Bordeaux, à vos lieux de stage. Toutefois, votre arrivée sur Bordeaux n'est pas pris en charge.

LA REGLE : RESERVER LES TITRES DE TRANSPORT PAR AMERICAN EXPRESS

Afin de réserver vos titres de transport auprès d'American Express, vous trouverez ci-joint l'imprimé « Bon de commande » à compléter pour chacun de vos déplacements : entre Bordeaux et votre lieu de stage et inversement, ou bien de votre lieu de stage vers un autre stage (par exemple, le 17 février 2012, vous partirez de votre stage « immersion TGI » vers le stage avocat).

Toutefois, pour le cas exceptionnel où vous seriez amené à utiliser votre véhicule personnel durant votre scolarité pour des déplacements professionnels, il convient d'adresser dès à présent à la Cellule Frais de déplacement de l'Enm une demande d'autorisation permanente d'utilisation du véhicule personnel (formulaire joint) : celle-ci sera valable pendant toute la durée de votre scolarité.

Vous joindrez également les copies de la carte grise et d'une attestation d'assurance précisant que vos déplacements à titre professionnel sont couverts (la carte verte ne suffit pas).

Si le véhicule vous est prêté, il convient d'ajouter une attestation sur

l'honneur du propriétaire du véhicule vous autorisant à utiliser son véhicule.

A DEFAUT D'AVOIR PRIS VOS TITRES DE TRANSPORT PAR AMERICAN EXPRESS,
vous pourrez tout de même vous faire rembourser de vos frais de transport à l'issue de votre trajet ; il se fera alors obligatoirement sur la base du prix du billet de train 2^{ème} classe (à moins que le moyen de transport utilisé ait un coût inférieur à celui du train) et ce, entre Bordeaux et votre lieu de stage, sur présentation d'un état de frais de déplacement dûment complété avec les titres de transport utilisés.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service des Frais de Déplacement.

- Christine VIGUIER TEL : 05.56.00.10.93
- Patricia BOUSSELY TEL : 05.56.00.11.48